

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 15 décembre 2015

Convocation du : 3 décembre 2015

Objet : FINANCES

Plafonnement de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

L'an deux mille quinze, le quinze décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Etai^{ent} présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Ricou-Charles, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin

Pouvoirs : Thomas Michel absent a donné pouvoir à Bernadette Lapeyre
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à Bernadette Saudemont
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau

Le Vice-Président chargé des finances, Monsieur Michel Lonni, informe les conseillers communautaires des éléments du dossier.

L'application d'une taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères a eu pour effet d'augmenter la contribution des habitants auparavant soumis à une redevance, dans des proportions élevées selon certains cas.

Après réflexion, le bureau communautaire propose de plafonner cette augmentation à 400 €.

La différence entre cette somme et le montant payé aux services fiscaux, sera remboursée sur présentation de justificatifs.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire Buëch Dévoluy approuve à l'unanimité la proposition de remboursement de la TEOM 2015, charge le Président des démarches administratives correspondantes.

votants : 30 dont 3 pouvoirs	pour : 30	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Monsieur Marc Ventre est sorti de la salle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20151215-De112_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2015

Publication : 21/12/2015

Pour le Président
par délégation

Ainsi fait et délibéré à
La Roche des Arnauds,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Marie Bernard

